

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 6 décembre 2022

Le six décembre deux-mille vingt-deux à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis Salle des Conseils de la Maison des Services à l'Etudiant, site du Mont Houy.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 13 membres présents et 5 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour modifié qui est le suivant :

- Approbation du Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 6 octobre 2022
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Présentation et validation de l'appel à projets 2023 Manifestations Scientifiques de la politique scientifique
- ALLOCATIONS 2023 du CR HdF : Lancement de l'AAP (Information)
- Présentation et validation de l'appel à projets 2023 Cotutelles Internationales de thèse de la politique scientifique
- Présentation et validation de l'appel à projets 2023 Conférenciers étrangers invités de la politique scientifique
- Signature de l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche
- Points d'information :
 - ✓ Assises de la Recherche-retour sur la réunion de lancement du processus d'organisation
 - ✓ Chaires Professeurs Juniors-candidatures déposées lors de vague 3
 - ✓ Politique d'établissement HDR
- Questions diverses

Présidence
du CoR M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

Présents : **13**

Collège 1 avec voix délibérative : M. DOGHECHE, Mme DUBAR, M. KOLSKI, M. POPIEUL, Mme SANTINELLI-FOLTZ

Collège 2 avec voix délibérative : M. BECHET, M. LETENEUR, Mme RAHMOUN

Collège 3 avec voix délibérative : M. BERCHON, M. DELILLE, Mme DRAUX, M. LIPPERT, M. SIMON

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative :

Membres de droit sans voix délibérative M. DULION, Agent Comptable

Invités sans voix délibérative : M. COULON, Mme DEFOND, M. MICHEL-DANSAC

Ont donné pouvoir : **5**
M. TRICOTEAUX à M. KOLSKI
M. LAURO à M. DOGHECHE
Mme FRIANT-KESSLER à Mme SANTINELLI-FOLTZ
Mme THILLIEZ à M. BECHET
Mme GIARD à Mme DUBAR

Excusés :
M. ARTIBA,
Mme BARBAFIERI, M. JENOT, M. LAURO, Mme RIVENQ, M. TRICOTEAUX
Mme CHEHAMI, Mme SADAUNE, M. DEQUIDT, Mme FRIANT-KESSLER, M. HEBBAR, M. JUNOT, Mme REY, Mme THILLIEZ,

Mme GIARD, Représentant de la Région HdF, M. J MULLER, M. WAUTIER, M. GUEGEN, Mme LEONE, Mme GONDY
M. DULION, Agent Comptable
M. De La BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 6 octobre 2022

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 6 octobre 2022.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 6 octobre 2022 à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, signés et en cours de signature, qui leur est présenté.

Présentation et validation de l'appel à projets 2023 "Manifestations Scientifiques" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2023 « Manifestations Scientifiques » de la politique scientifique. Il est souligné que pour l'année 2023, compte tenu du contexte économique lié à la crise énergétique, le budget alloué à cet AAP interne a été contraint afin de prioriser la dotation de fonctionnement des laboratoires. De fait, les manifestations scientifiques d'envergure et celles co-organisées avec des partenaires de l'Alliance EUNICE ou des partenaires stratégiques seront prioritairement soutenues.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2023 « Manifestations Scientifiques » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Information sur le lancement de l'appel à projets 2023 "Allocations de Recherche du Conseil Régional Hauts-de-France"

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2023 « Allocations de Recherche » du Conseil Régional Hauts-de-France.

L'appel à projets « Allocations de recherche » constitue un axe majeur de la politique Recherche mise en place par la Région Hauts-de-France. Il contribue à la visibilité et au rayonnement du potentiel de recherche en région et participe ainsi au développement économique.

Il s'adresse aux laboratoires labellisés, implantés sur le territoire des Hauts-de-France et également aux acteurs socio-économiques, afin qu'ils se rapprochent des laboratoires, pour proposer et définir ensemble des sujets de recherche répondant aux enjeux et aux besoins économiques et sociaux de l'ensemble des territoires de la région.

Ce principe permet de réaffirmer le souhait régional de voir les liens entre la recherche et les entreprises se développer, afin de favoriser l'innovation dans la région, créatrice d'emplois et de développement économique.

Les priorités de la Région sont les suivantes :

1. Les partenariats avec des entreprises. Il s'agit de projets de thèses impliquant un partenariat avec une entreprise, en cas de non-faisabilité d'une CIFRE. La sélection tiendra compte de la qualité de la collaboration entre l'entreprise et le laboratoire d'accueil du doctorant, notamment de l'implication d'un référent au sein de l'entreprise, des modalités de partage de propriété et de diffusion des résultats, et des retombées économiques potentielles en région. La convention de partenariat signée entre l'entreprise et l'Établissement de recherche est exigée pour le 1er paiement.
2. Les cotutelles de thèses avec des établissements de recherche en Europe ou hors Europe, et en cas de non faisabilité de la cotutelle au sens double diplôme, ou de diplôme co-signé, les partenariats internationaux prioritairement avec apport financier. La convention de partenariat signée entre les 2 établissements est exigée pour le 1er paiement.
3. Le développement de partenariats publics au travers de :
 - Projets labellisés au niveau national ou international,
 - Projets portés par des organismes nationaux de recherche implantés ou non en région.

La sélection tiendra également compte :

- De la qualité scientifique des projets et de celle des candidats telles que priorisées par les établissements, organismes de recherche et écoles doctorales,
- Des retombées socio-économiques du projet pour le territoire régional,
- Des perspectives de transfert vers l'innovation à court ou moyen terme,
- Du lien avec les politiques publiques régionales,
- Du lien avec d'autres appels à projets régionaux,
- Du lien avec les orientations du CPER 2021-2027,
- De l'avis déjà émis lorsqu'il s'agit du dépôt d'un projet déjà présélectionné en liste principale ou secondaire en 2022 mais non financé ou sans candidat retenu,
- Des cofinancements apportés par les territoires (collectivités territoriales),
- Plus généralement des co-financements présentés et donc de l'effet levier induit par l'action de la Région.

Une attention particulière sera apportée aux projets encadrés par des jeunes chercheurs ayant soutenu leur HDR depuis moins de 3 ans ou co-encadrés par des jeunes chercheurs souhaitant préparer leur HDR pendant le suivi de la thèse.

En dehors de ces critères de priorisation, la Région se réserve la possibilité de retenir un projet sur une problématique en lien avec les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée, au-delà des priorités régionales indiquées ci-dessus.

Les éléments du dossier de candidature et les modalités du dispositif ont été envoyés aux Directions des Laboratoires.

Le retour des dossiers de candidature complets validés et transmis par les Etablissements demandeurs est attendu pour le vendredi 3 février 2023 à 16h.

Présentation et validation de l'appel à projets 2023 "Cotutelles Internationales de thèse" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2023 « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2023 « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Présentation et validation de l'appel à projets 2023 "Conférenciers étrangers invités" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2023 « Conférenciers étrangers invités » de la politique scientifique.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2023 « Conférenciers étrangers invités » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Signature de l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche

Près de dix ans après la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), l'Union européenne s'est dotée en juillet 2022 d'un accord posant les principes d'une réforme de l'évaluation de la recherche fondée sur une démarche plus qualitative et prenant en compte des types de productions plus diversifiés. Il est le résultat d'un travail de co-rédaction mené par la Commission européenne et plusieurs parties prenantes dont l'European University Association et Science Europe.

La publication de cet accord s'inscrit dans un mouvement global, comme récemment l'Appel de Paris sur l'évaluation de la recherche, lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ou sur la biodiversité. Il vise à définir une orientation commune pour modifier les pratiques d'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche.

Le bureau de Bruxelles, le comité Europe et la commission recherche et innovation de France Universités (FU) ont suivi régulièrement les travaux qui ont conduit à l'élaboration de l'accord notamment par l'intermédiaire de Xavier Lecocq, professeur à l'université de Lille, représentant de FU au groupe de travail et de Patrick Levy, membre du Board de l'EUA. Dans le cadre de la finalisation de l'accord, plusieurs amendements ont été portés par FU pour ajuster certaines positions.

L'accord prévoit de passer d'une évaluation quantitative à une évaluation qualitative, à l'utilisation raisonnée des indicateurs, multicritères, de prendre en compte toutes les productions scientifiques, de respecter des pratiques en termes de Science Ouverte, d'égalité Femme-Homme.

L'accord comprend des principes, dix engagements, ainsi qu'un calendrier des réformes, et définit les principes d'une coalition d'organisations désireuses de travailler ensemble à la mise en œuvre des changements.

Les 4 principaux engagements sur lesquels les universités et institutions signataires sont invitées à s'engager sont les suivants :

- Reconnaître la diversité des contributions à la recherche et des carrières dans la recherche, conformément aux besoins et à la nature de la recherche ;
- Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une approche qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est central, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs ;
- Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des mesures fondées sur les seules revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et du h-index ;
- Éviter l'utilisation des classements des organisations de recherche dans l'évaluation de la recherche.

6 Critères viennent en soutien :

- Engager et allouer des ressources pour la réforme ;
- Revoir et convenir les critères d'évaluation (1) pour les UR avec les chercheurs, (2) pour les projets et chercheurs, adapter aux disciplines ;
- Communiquer de manière transparente au sein de l'institution,
- Echanger les pratiques et expériences ;
- Communiquer les avancées ;
- Soutenir la recherche sur l'évaluation, en mode open science.

2 étapes : signature pour adhésion (un texte en FR a été transmis pour les CA), puis 1 an après la signature (on peut signer quand on veut), début du processus, après 5 ans évaluation interne du processus.

Chaque établissement reste maître de son processus, autoévaluation, pas de comparaison, pas d'évaluation par la coalition.

Moyens à définir par l'établissement, pas d'apport externe, pas de minimum requis.

Ce n'est pas un engagement légal, juste un engagement moral, on peut quitter la coalition à tout moment.

Cet accord est signé à ce jour par 360 établissements européens, 38 en France dont CNRS, INRIA, INSERM, HCERES, ANR.

France Université vient également de signer l'accord d'adhésion et souhaite s'impliquer dans la coalition. <https://coara.eu/agreement/signatories/>. Un message a été envoyé aux présidents, avec l'accord traduit en français, pour leur proposer de signer après passage en CA.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'accord européen.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR de proposer à la signature du Président de l'UPHF l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche.

Les membres du Conseil de la Recherche, après avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, à la proposition de signature du Président de l'UPHF de l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche.

Points d'information :

1. Assises de la Recherche - Retour sur la réunion de lancement du processus d'organisation

Les Assises de la Recherche 2022-2023,

C'EST QUOI?

Les "Assises de la Recherche UPHF – INSA HdF" ont pour objectif de confronter les acteurs de la recherche aux enjeux de la transition dans sa pluralité « sociétale, sociale, culturelle, écologique, énergétique, urbaine, mobilitaire, technologique, industrielle... », et de ses impacts sur les sociétés.

Quel rôle et quelles responsabilités pour les sciences de l'ingénierie et les sciences humaines et sociales dans la construction d'un avenir désirable ?

Quelles évolutions des missions et des formations aux métiers d'ingénieurs / cadres ?

Quels procédés développer pour répondre aux aspirations sociétales en termes de développement humain dans un contexte de transitions économiques, écologiques et sociétales ?

QUELS OBJECTIFS ?

Les Assises de la recherche portent trois objectifs principaux en lien avec le projet EURO-TELL et l'Alliance EUNICE pour les 10 prochaines années a minima :

- engager une réflexion collective et produire une feuille de route, afin de décliner nos 3 Hubs Stratégiques en thèmes différentiels et qui renforcent des dialogues en recherche et formation entre les sciences de l'ingénierie, les sciences humaines et sociales et les sciences du vivant,
- faire émerger des partenariats scientifiques inédits et structurés, notamment dans le cadre de l'Alliance EUNICE (sans que cela soit exclusif), et former des étudiant·es éclairé·es, qui intégreront ces questions de transitions dans leur futur métier de cadre en entreprise ou collectivité territoriale ou de chercheur·euse,
- faire émerger des partenariats industriels structurés, afin d'accroître nos ressources propres en fonctionnement, en investissements et en RH (Chaires de recherche, Doc, Post-doc, ...)
- Comment rendre la recherche plus attractive, aussi bien en interne qu'en externe, pour les futurs titulaires ou les contractuels ?

QUEL CHEMINEMENT ?

Réinterroger nos disciplines et les recherches qui y sont développées au regard du contexte des transitions et du changement global, et de leurs répercussions au sein des sociétés. Quel doit être à l'avenir le rôle de la recherche ? Quelles technologies développer en prenant en compte l'exigence de décarbonation, la finitude des ressources, la durabilité des productions, les besoins sociaux et les aspirations sociétales ?

Repenser les relations Formation-Recherche et les missions des métiers d'ingénieur/cadre et de chercheurs/chercheuses. Comment mieux faire dialoguer les recherches en ingénierie avec les sciences humaines et sociales ?

Les Assises doivent offrir un cadre pour réfléchir à ces questions avec l'aide de spécialistes, de chercheurs et chercheuses de disciplines connexes, mais également avec les usagers et les acteurs du monde socio-économique, en vue de nous interpeller, de stimuler notre créativité et de créer l'adhésion à un projet défini ensemble pour le long terme, auquel nous aurons donné du sens.

Elles ne sont que le début d'un grand projet collectif au service la société !

QUEL FORMAT ?

Plénières, ateliers, ...

QUI ?

Les acteurs de la Recherche avec une prise en mains par nos laboratoires.

Relevé de Conclusions de la réunion de lancement du 18/10/2022 :

- Notre organisation en 3 Hubs stratégiques « enjeux sociétaux », avec leurs déclinaisons thématiques (à l'instant t) et avec 4 axes transversaux, sert de base à une réflexion multi-échelle de comment nous devons nous réorganiser, redéfinir / faire évoluer nos thèmes de recherche, mettre en place des « graduate schools » et des « Think-to-Do-Labs », ... afin d'être différentiant, plus attractif et d'accroître nos ressources propres et autres indicateurs de performance en Recherche : échelle régionale avec le projet ExcellenceS Euro-Tell et échelle Européenne avec l'Alliance EUNICE
- Nouvelle confirmation de la nécessité de fédérer les forces, de créer l'adhésion en donnant du « sens » et de faire ressortir clairement notre identité et nos compétences, notamment avec des grands démonstrateurs multidisciplinaires (idéalement 1 par Hub, par exemple « Smart Home », « Véhicule Hydrogène-Electrique », ...)
- Prise en mains des Assises de la Recherche par nos 4 laboratoires : à l'issue de cette réunion de lancement, une série de réunions plus restreintes à l'échelle de chaque laboratoire (mais ouverte sur ses partenaires extérieurs : industriels, collectivité, usagers, ...) doit être organisée afin de faire émerger des pistes d'actions, avec les besoins requis, en lien avec les objectifs des Assises de la Recherche (slide 9)
- Des rencontres entre laboratoires seront également organisées afin d'identifier des interactions possibles avec les porteurs d'actions, selon la proposition de tableau ci-dessous :

	LAMIH	IEMN	LARSH	CERAMATHS
LAMIH				
IEMN				
LARSH				
CERAMATHS				

- Suivront une ou deux réunions de restitution courant de la seconde quinzaine de janvier 2023, avec l'ensemble des laboratoires et leurs partenaires, afin de croiser et fertiliser les pistes d'actions et afin de construire le format des Assises de la Recherche (plénières, ateliers, communication, ... qui fait quoi et comment ?)
- Horizon de la tenue des Assises de la Recherche : Printemps 2023

2. Chaires Professeurs Juniors (CPJ) - candidatures déposées lors de vague 3

Les trois CPJ retenues lors des vagues 1 et 2 ont permis de renforcer le Hub « Ville, Mobilité et territoire du futur » sur la dimension mobilité intelligente, le Hub « Industrie et Services du futur » sur la dimension matériaux fonctionnalisés en surface et l'Axe transversal « Patrimoine, Territoire, Espace ». Pour cette vague 3, nous avons identifié et priorisé sur 2023-2025 la demande de sept projets de CPJ permettant de poursuivre le renforcement de notre stratégie :

- Projet CPJ HUMA2IN - HUmain-Machine Automatique et Artificial Intelligence. Hub « santé globale et soin du futur » Thème « Maintien et amélioration de la mobilité – vieillissement et handicap » sur les dimensions de l'assistance, de la rééducation et de la coopération Homme-Machine adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Projet CPJ ECDD - Économie circulaire et développement durable. Hub « Ville, Mobilité et territoire du futur » et Hub « Industrie et Services du futur » sur une dimension de l'économie circulaire

apportée par les SHS, en lien avec la Chaire d'Excellence TEC-LOGd (Transport, Économie Circulaire et chaînes LOGistiques Durables) et le pôle transfrontalier UPHF-UMONS.

- Projet CPJ MAFAC - MATériaux multiFonctionnels dédiés aux Applications Capteurs acoustiques. Hub « Industrie et Services du futur » Thème « Matériaux ... » en lien avec le pôle transfrontalier UPHF-UMONS sur la dimension « synthèse des matériaux multifonctionnels et des applications capteurs intelligents ».
- - Projet CPJ M2OFAC - Modélisation des procédés de fabrication additive des céramiques. Hub « Industrie et Services du futur » Thème « Matériaux ... » en lien avec le pôle transfrontalier « Matériaux et procédés associés écoresponsables » sur la dimension « modélisation mathématique et optimisation de la fabrication additive céramique ».
- Projet CPJ EGLiBio - Evaporation de Gouttes de Liquides Biologiques : de la morphologie des dépôts au diagnostic médical. Hub « santé globale et soin du futur » Thème « E-santé, Laboratoire sur puce et microsystèmes pour la santé » sur la dimension aide au diagnostic médical rapide et à bas coût.
- Projet CPJ HEART - Architectures de systèmes industriels cyber-physiques acceptables par l'humain. Hub « Industrie et Services du futur » Thème « Ecosystèmes et risques des transitions » sur la dimension Industrie 4.0.
- Projet CPJ N2M-edu - Nouveaux Mondes de Métavers pour l'Éducation. Axe « Usages et Expériences Numériques, Modélisation » sur les dimensions perception, interaction et incarnation des EIAH (Environnements Immersif pour l'Apprentissage Humain), transversal aux 3 Hubs et en lien avec les projets SAMI et VITRAL (PIA3) et PEIA (PIA4 Plateforme d'Expériences Immersives Apprenantes) portés par l'UPHF.

Prévision pluriannuelle de la demande de CPJ souhaitée avec classement :

	2023	2024	2025
CPJ Souhaitées	1 - CPJ HUMA2IN	1 - CPJ M2OFAC	1 - CPJ HEART
	2 - CPJ ECDD	2 - CPJ EGLiBio	2 - CPJ N2M-edu
	3 - CPJ MAFAC		

3. Politique d'établissement sur les HDR

Dans le cadre de sa politique scientifique en faveur de la science ouverte, l'UPHF procède désormais à l'archivage et à la valorisation des mémoires d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) soutenues à l'Université.

L'ensemble des mémoires de HDR doivent désormais être déposés auprès du Département d'Appui à la Recherche (DAREC) du Service Commun de Documentation, selon une procédure similaire au dépôt des thèses. L'équipe du DAREC contactera les impétrants en temps voulu afin de les accompagner tout au long de la procédure. Ils pourront également écrire à theses.scd@uphf.fr pour toute question.

En complément de l'archivage obligatoire sur la GED Nuxeo du SCD, les impétrants sont invités fortement à diffuser leur mémoire en accès ouvert sur le portail HAL de l'Université ainsi que sur le Sudoc, le catalogue des bibliothèques universitaires françaises.

Cette diffusion permettra de rendre visible et de valoriser les travaux, et contribuera également au rayonnement de l'établissement.

Questions diverses :

Une question est posée relative à la meilleure manière de déposer un sujet de thèse impliquant un directeur de thèse en ST et un second en SHS à l'appel à projets Allocation de recherche 2023 du Conseil Régional Hauts-de-France avec un cofinancement UPHF.

A la vue des critères de priorisation de l'appel à projets, il a été préconisé de mettre en avant les aspects SHS pour renforcer son attrait.

En l'absence d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le six décembre deux-mille vingt-deux, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, président de séance.

Valenciennes, le 6 décembre 2022

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

Prof. Eric MARKIEWICZ